

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 2024

Le 22 octobre deux mille vingt-quatre à 17h00 le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente.

DELIBERATION N° 05 NOUVEAUX ADHRENTS

Présents (présentiel et visioconférence) :

Dominique BIZIERE, Hervé CARREL, Frédéric CARRERE, Jean-François CHIVRACQ, Virginie CLAVE, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Céline FOURNIER, Philippe LAMARQUE, Ambre LAVEUR BERRUYER, Karl MADER, Magali VALIORGUE.

Absents Excusés :

Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Christine FOURNADET, Didier GAUGEACQ, Serge LASSERRE, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Julien PARIS, Stéphane SERE, Adeline VERGEZ.

Date de convocation par voie dématérialisée : 15 octobre 2024

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 12

Votants/Pour : 12

Abstention : 0



Les membres du Comité syndical sont informés des nouveaux adhérents à l'Alpi.

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création du Syndicat Mixte Départemental ALPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020,

Vu le rapport présenté par la présidente,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

D'approuver les nouvelles adhésions, ci-dessous :

Nouvel adhérent	Attributions obligatoires	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
CCAS SAINT PAUL EN BORN	x		x	
ASA DES BARTHES A FOIN TERCIS			x	
CCAS MISSON	x		x	
CCAS TOSSE	X	x	x	
CCAS HASTINGUES	x	x	x	
AFR HASTINGUES	x	x	x	
AFR DE LAJUZAN HASTINGUES	x	x	x	
CCAS LEVIGNACQ	x	x		
CCAS BORDERES	x		x	
CCAS OUSSE SUZAN	x		x	
CCAS BENQUET	x		x	
ASA DFCI CANENX	x	x	x	
ASA DFCI MAILLERES	x	x	x	
ASA DFCI CARCARES	x	x		
ASA DFCI ST GEOURS DE MAREMNE	x	x		



CCAS CAUNEILLE	x			
ASA DES GRANDES PRAIRIES TETHIEU	x	x	x	x
MONT DE EAU AGGLO	x	x	x	
AFR de BATS	x		x	
CCAS AUREILHAN	x	x	x	
CCAS SAINTE EULALIE	x			
CCAS TERCIS	x	x	x	x
CCAS TARTAS	x		x	
CCAS ST GEOURS MAREMNE	x	x		
CAISSE DES ECOLES de Sagnac et Cambran	x		x	
CCAS YCHOUX	x			
CCAS MONTFORT EN CHALOSSE	x	x	x	
CCAS Bénesse les Dax	x	x		
CCAS Parentis en Born	x			
CCAS Saubion	x			

Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application : <https://www.telerecours.fr>

Fait à Mont-de-Marsan, le 22 octobre 2024

La Présidente du Syndicat Mixte Départemental ALPI

Magali VALIORGUE

La Présidente certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :